

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, MM. BERGES, LABENNE

EXCUSES : Mmes BEUSTE (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DARSAUT (pouvoir à M. DESPLAT), M. RAMALHO (pouvoir à M. WILS)

ABSENTS : Mmes MUSEL (pouvoir à Mme DOMBLIDES), DOMBLIDES, MM. CONEJERO, MELIANDE, DELTEIL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LABORDE

21 – 143 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ORTHEZ PLUS RELATIVE AU RENOUELEMENT DES CARTES PRIVILÈGE

Rapport présenté par Madame LEMBEZAT, maire-adjoint :

Depuis 2015, le partenariat entre la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne et l'association Orthez Plus permet à cette dernière de proposer une carte de fidélité aux clients des commerçants orthéziens adhérents qui ouvre droit à une demi-heure de stationnement gratuite.

L'association Orthez Plus doit commander 1 000 nouvelles cartes afin de répondre aux demandes quotidiennes de création et de renouvellement.

Les cartes coûtent 1,60 € HT chacune, avec un encodage « Flowbird » qui permet la lecture sans contact NFC sur les horodateurs de la ville afin que les porteurs de cartes bénéficient d'une demi-heure de stationnement gratuit. Le surcoût lié à cette prestation est estimé à 0,60 € HT.

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante la prise en charge du surcoût lié à la gratuité du stationnement, soit 600 € pour 1 000 cartes.

Les conditions de ce partenariat et les engagements réciproques sont précisées dans la convention ci-annexée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à :

- signer la convention de partenariat ci-annexée,
- verser une participation financière sous forme de subvention d'un montant de 600 € à l'association Orthez Plus.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 14 décembre 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



Affiché en Mairie le 20 DEC, 2021